



**SNUipp**

Fédération Syndicale Unitaire

# Unitaire 33

Bulletin de la section de la Gironde du SNUipp-FSU

Directeur de la publication:  
Alain Besse  
Numéro CPPAP: 0410S07262  
ISSN 1165-7979  
Imprimé par nos soins  
Prix du numéro: 0,75 euros  
Numéro 53  
Octobre 2006  
Siège: 44 cours Aristide Briand  
33075 Bordeaux Cedex  
Tél: 05 56 31 26 63  
Fax: 05 56 31 23 19  
snu33@snuipp.fr  
http://33.snuipp.fr

**Demi-journées d'informations syndicales**

**SOCLE COMMUN**

**PPRE**

**MAISON DU HANDICAP**

**APPRENTISSAGE DE LA LECTURE**

**ACTUALITÉS**

## Sommaire

**Page 2:** édito

**Page 3:** demi-journées d'infos

**Page 4:** bilan du 28/09  
et action direction

**Page 5:** enseignant référent  
mobilisation retraite

**Page 6:** écoles privées  
ISSR

**Page 7:** Université d'automne du  
SNUipp, Lalonde Les Maures

**Page 8:** Bulletin d'adhésion

Déposé le 3 Octobre 2006

*étiquette*

Dispensé de timbrage

**Bordeaux CTC**

*Unitaire 33*

44 cours A. BRIAND  
33075 BORDEAUX CEDEX

**P**

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**





## Infos syndicales

### Après le 28 : l'action continue pour le budget 2007

Le 28 : 30% de grévistes et beaucoup de questions dans les AG ce jour là : si tout le monde trouvait cette grève légitime au vu des attaques gouvernementales sans précédent, beaucoup s'interrogeaient sur la capacité d'écoute du gouvernement.

Un volonteé unanime s'est dégagée pour que le 28 soit le coup d'envoi de la campagne pour un autre budget 2007.

La FSU a publié un tract national sur les besoins de l'école et ses propositions pour un école de la réussite. Elle a également contacté tous les autres syndicats afin de rédiger une pétition chiffrant les besoins départementaux (dont les 350 postes pour le plan de rattrapage pour le 1er degré), à faire signer largement et à porter aux députés pour peser sur le budget 2007.

Ce sont donc les prochains rendez-vous d'action que nous vous proposons :

- sur notre site vous pourrez trouver les modalités pour vous procurer le tract FSU à distribuer aux parents d'élèves.
- dans nos prochaines publications nous vous tiendrons au courant de l'issue de la rencontre intersyndicale au sujet de la pétition, des dates de rassemblements devant les députés et des autres actions en cours (ISSR, Direction, EVS, IUFM)

A très bientôt donc !

Laurence Laborde  
Claire Bordachar

Co-secrétaires départementales

*Les droits et démarches par rapport aux demi-journées d'informations syndicales.*

Ces demi-journées d'informations syndicales, organisées par le SNUipp sur le temps de travail, sont ouvertes à tous les collègues, syndiqué-e-s ou non syndiqué-e-s.

### C'est un droit!

Le décret du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoit explicitement ces réunions. Le décret du 12 juin 1987, voté au Comité Technique Paritaire Ministériel a obtenu l'accord des Ministres de l'Éducation Nationale et de la Fonction Publique. Il prévoit deux demi-journées par an dans les écoles.

### Modèle de lettre aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,  
Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (Décret N° 82447 du 28/05/1982).

Les enseignant-e-s ne sauraient être écarté-e-s de ce droit reconnu, par ailleurs, pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 2 demi-journées par an.

Pour cette année scolaire, une demi-journée aura lieu le \_\_\_\_\_.

Votre enfant n'aura donc pas classe cette demi-journée-là.

Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

### Qui peut y participer?

Tous les enseignant-e-s, directeurs-trices, spécialisé-e-s, syndiqué-e-s ou non, titulaires, stagiaires ou suppléant-e-s.

Est-ce qu'on est payé?

Oui, ce n'est pas une grève. C'est un droit.

### Qui doit-on prévenir?

Le SNUipp a informé l'Inspecteur d'Académie. Chaque participant informera son IEN ainsi que les parents d'élèves.

### Les enfants doivent-ils être accueillis?

Non. Prévenez le SNUipp de toute tentative de pression.

### Modèle de lettre à l'IEN

NOM/PRENOM : \_\_\_\_\_

ECOLE : \_\_\_\_\_

À M ou Mme l'Inspecteur-trice  
de l'Éducation Nationale,  
Circonscription de \_\_\_\_\_

En application des dispositions du décret 82-447 du 28/05/1982, relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

**Bon d'inscription à renvoyer au SNUipp** (44, cours Aristide Briand 33075 Bordeaux)

Ecole: \_\_\_\_\_

Nombre de participants: \_\_\_\_\_

Date de la demi-journée: \_\_\_\_\_

Nombre de repas (pour Langon uniquement):  
\_\_\_\_\_





Apprentissage de la lecture, mise en place des PPRE, socle commun, maison du handi-cap ...

## 1/2 JOURNEES D'INFO SYNDICALE

### PROGRAMME :

### **BORDEAUX**

JEUDI 19 OCTOBRE 2006  
DE 13H30 à 16H30

Avec la participation de Jean-Paul ROBERT, Maître E RASED Aliénor d'Aquitaine à Bordeaux et Agnès DUMAND Maîtresse E réseau ambition réussite à Lormont

#### LIEU :

Athénée Municipal  
Centre Saint-Christoly  
à Bordeaux

ACTUALITE DE LA RENTREE,  
NOUVEAUTES 2006 : PPRE,  
MDPH, ETC  
ET QUESTIONS DIVERSES

### **LIBOURNE**

VENDREDI 20 OCTOBRE  
2006  
DE 13H30 à 16H30

Avec la participation de Monique SERAUDIE, Maîtresse E RASED Saint-Denis de Pile

#### LIEU :

bourse du travail  
Libourne

A partir de cette rentrée, se mettent en place PPRE, socle commun, MDPH, Circulaire sur l'apprentissage de la lecture, etc.

L'ensemble de ces réformes, de ces directives constitue un moment majeur de transformation d'école. Elles posent la question fondamentale de la gestion de la difficulté scolaire par l'institution scolaire.

Il est à noter le battage médiatique que conduit De Robien sur la pédagogie de la lecture, le renvoi de Roland Goigoux pour propos non conforme à la pensée de l'État...

Il est à noter aussi l'écart entre les textes de bilan de l'expérimentation des PPRE et la circulaire d'application de ces PPRE parue fin août.

Il est à noter l'absence de concertation et de préparation dans la mise en place des Maisons du Handicap. Le moment, pour le ministre, n'est pas au débat. Il est à l'imposition.

Nous devons, nous, prendre le temps de réfléchir à l'implication de ces nouveaux dispositifs. Quelle école veut-il construire? Qu'avons-nous à en dire? Venez vous informer et en débattre, entre collègues, avec le SNUipp.

## STAGE SYNDICAL A LANGON

### PROGRAMME :

ACTUALITE DE LA RENTREE,  
TRAITEMENT DE LA DIFFICULTE SCOLAIRE :  
PPRE, SOCLE COMMUN  
SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES

MARDI 7 NOVEMBRE 2006  
DE 9H à 12H ET DE 13H30 à 16H30  
( possibilité de repas)

Avec la participation de Brigitte LOPEZ, membre de l'équipe nationale du SNUIPP, de Jean-Paul ROBERT, maître E RASED Aliénor d'Aquitaine à Bordeaux, d'Agnès DUMAND, maîtresse E Réseau ambition réussite à Lormont, Albert MOREAU, enseignant référent à Langon et Jacky GRATECAP, président de « Lou camin », asso d'aide aux autistes en Sud Gironde

#### LIEU :

SALLE FRANCOIS MAURIAC  
CENTRE CULTUREL DES CARMES A LANGON

Attention ceci est un stage, il faut donc s'inscrire un mois à l'avance !!!





## En ce moment

Il nous manque toujours **350 postes d'enseignants du premier degré** pour rattraper la moyenne nationale.

**Roland Goigoux** a été évincé de la formation des inspecteurs pour propos non conformes à la pensée de l'État suite à ses prises de positions sur l'enseignement de la lecture.

**Le Ministre de l'Éducation Nationale poursuit son offensive sur la lecture et la formation des enseignants.** Il vient d'exiger que l'Inspection générale vérifie auprès de tous les enseignants de CP la bonne application de ses directives, avec bilan au 30 octobre.

De nombreuses interventions remettent en cause le principe de la **carte scolaire**. Pour le SNUipp, sa suppression ne pourra qu'accroître les inégalités. Pour le maintien d'une égalité de l'école pour tous, il faut plus de **mixité sociale**.

**Des enfants de sans-papiers** ont été arrêtés par la police dans les écoles en vue d'une expulsion à Tulle et à Orléans. Le SNUipp poursuit son action au sein du **RESF**, afin de stopper cette chasse à l'enfant.

**37 postes d'AVS intégration scolaire ont été transformés en EVS cette rentrée en Gironde.** Les EVS, contrairement au AVS n'ont aucune garantie statutaire de formation à l'accueil des enfants handicapés. De plus, il est demandé que le recrutement soit fait par les directeurs des écoles.

Plusieurs dizaines d'**EVS**, convoqués au 1er septembre pour signer un contrat de 10 mois, ont finalement dû signer **un contrat de 9 mois commençant au 1er octobre**.

Le processus de **privatisation de GDF** est largement enclenché. Dé-réglementation tarifaire, logique de profit ... **Rassemblement le 14/10**

## LES MÉDIAS ET L'ÉCOLE

Au retour de vacances chacune et chacun s'est réjoui du fait que Sarkozy ait du limiter ses ambitions sur le renvoi des sans-papiers et de leurs enfants dans leur pays d'origine.

Ce succès vient incontestablement de l'accompagnement constant des militantes du RESF, et des actions (courrier, rassemblement) des collègues. Mais ce succès nous le devons aussi au relais médiatique qui a popularisé très souvent nombre de cas.

Cet exemple est une confirmation de plus de l'importance des médias dans les débats d'idées qui agitent notre pays.

C'est pourquoi nous avons à nous inquiéter de ces continuels questionnements insidieux sur l'école et ses responsabilités ...

Dès l'été la radio se plaint ( par la voix de mamans exaspérées ) des listes de matériel trop longues, incompréhensibles... le ton est donné.

Les médias ont apporté un sérieux coup de main au ministre pour dramatiser la situation de « tous ces enfants » qui arrivent en 6ème sans savoir lire ou ne comprenant rien à ce qu'ils lisent. La faute à qui??? Ou à quoi? À la méthode! Pas besoin de développer et en plus ça peut dresser les profs de collège contre ceux de l'élémentaire.

Entendu sur France Inter également un matin de la semaine dernière aux infos: des élèves d'une maternelle exclus trois

jours de l'école pour attouchement sexuel sur une élève; Interview de la maman: que font ces élèves à l'école? (Cf. loi sur la prévention de la délinquance) que font les maîtresses de maternelle assises dans la cour au lieu de surveiller?

Nous avons eu droit aussi au débat pour ou contre la carte scolaire..

Cet accompagnement médiatique permet en dramatisant la situation de créer un état d'urgence pédagogique. Le profit est double:

- discréditer le service public d'éducation, son fonctionnement, ses personnels. C'est un des derniers « bastions » de la fonction publique.
- créer un état d'urgence pédagogique pour justifier aux yeux de l'opinion les transformations mises en place qui visent à casser notre service public d'éducation fondé jusqu'à maintenant sur des valeurs de solidarité et cherchant à faire progresser les enfants des milieux populaires.

De nombreux collègues ont déjà distribué le 4 pages spécial lecture qui avance nos arguments auprès des parents.

Continuons, saisissons toutes occasions de débat pour éviter la casse de notre service public.

*Françoise Mourla*

## DIRECTION : VERS UNE ACTION UNITAIRE

*Bilan de l'intersyndicale sur la direction d'école qui a rassemblé le SNUipp, le SGEN et FO*

Le SNUIPP33 a invité toutes les organisations syndicales du 1<sup>er</sup> degré à une rencontre le 22 septembre en vue d'envisager une action unitaire sur la direction et le fonctionnement des écoles. Le constat a été fait que la rentrée a été encore une fois très chargée pour les directeurs. Le SNUIPP leur demande d'amplifier le blocage administratif.

L'arrivée des EVS est diversement ressentie. La profession est majoritairement contre ces recrutements de 10 mois. Pour en rajouter à leur précarité, ils ne rece-

vraient leur premier salaire qu'à la fin octobre...

**Les participants à la réunion unitaire ont élaboré une pétition accompagnée d'une plateforme de revendications.** Elle sera envoyée sous peu à toutes les écoles de Gironde en vue d'une action auprès de l'Inspection Académique.

Vous pourrez la télécharger sur le site du SNUipp (<http://33.snuipp.fr>)

*Annie Serres*







## **AIS: RÉFÉRENT, DU NEUF,.... VRAIMENT ?**

Le « référent » prend pied dans le système éducatif à compter de cette rentrée scolaire...

La loi du 11.02.05 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées voit se mettre en place la **M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées sise pour l'heure Espace Rodesse, 103bis, rue Belleville, 33062-Bordeaux.

La **C**ommission des **D**roits et de l'**A**utonomie issue de la MDPH avale au cours de l'année 05/06 les orientations spécialisées décidées en prévision de la présente année scolaire 06.07, orientations en C.L.I.S., en Établissements Spécialisés ou vers un **S**ervice **E**ducatif et de **S**oins **S**pécialisés **A** **D**omicile (SESSAD), mais également octrois d'A.V.S ou de matériel.

Le 30 août 2006, l'ensemble des démarches d'éducation spécialisée se trouve placé sous l'autorité de la MDPH.

Les anciens secrétaires CCPE deviennent au 30.08.06 Enseignants Référents.

Le référent est l'« acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés »,

«l'interlocuteur privilégié des parents ou représentants légaux» de chaque élève handicapé qui fréquente une école, un collège, un lycée – public ou privé – du secteur d'intervention qui est le même (géographiquement) que celui couvert l'année scolaire précédente.

Un **P**rojet **P**ersonnalisé de **S**colarisation pour chaque élève (enfant/adol./adulte) handicapé, est élaboré par la CDA. Par le biais de l'**E**quipe de **S**uivi de la **S**colarisation, qu'il anime et réunit au moins une fois par an, l'enseignant référent, chargé du suivi de ce PPS, doit veiller à sa réalisation, ceci incluant d'éventuelles modifications qui seront avalisées par la MDPH.

Au delà de l'apparition de sigles nouveaux et d'entités singulières, c'est à une affirmation d'égalité de droits que se prévaut d'inviter la loi du 11 février 2005.

Les élèves handicapés voient leurs droits précisés dans un projet scolaire qualifié de **personnalisé**. Rien de bien neuf dans la notion: les anciens **P**rojets **I**ndividualisés d'**I**ntégration **S**colaire prenaient déjà en

compte les spécificités de chaque situation de handicap.

Les services changent d'ordonnateur, se départementalisent, les MDPH sous gestion des Conseils Généraux voient le jour et même si le texte du 11.02.05 est une loi, peut-être faudra-t-il un jour qu'un enfant handicapé choisisse son département avant de naître...

Des cadres nouveaux d'intégration sont mis en œuvre: des écoles aux collèges, lycées, publics ou privés, généraux ou professionnels, les voies d'une scolarisation pour tous s'ouvrent...Les enseignants référents voient leurs tâches déborder des anciens cadres de CCPE : ces cadres auront besoin de moyens-financiers, humains- pour ne pas rester miroir aux quatre vents.

L'intégration ne se décrète pas, elle s'accompagne. Et le SNUipp s'engage à mener le débat et la mobilisation pour une intégration de qualité.

*Jean-Bernard Benesse*

## **RETRAITE : APPEL À MOBILISATION**

Pour stopper la paupérisation des retraités, La FSU et les unions confédérales des retraités CGT,CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO et la FGR appellent à une manifestation le Jeudi 19 Octobre à 10 h 30, Place Gambetta à Bordeaux.

Trois revendications centrales :

- Pas de retraite à taux plein

inférieure au SMIC

Au 31/12/2005, 3.7 millions de retraités du régime Général touchent le minimum contributif de 563 €

- Revalorisation de l'ensemble des retraites et pensions  
En 1984 le minimum contributif de retraite représentait 73 % du SMIC , contre 55.5 % en 2003

- Prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la sécurité sociale

Retraités du SNUIPP, Venez nombreux à la manifestation, c'est le moyen de défendre et de faire avancer ces trois revendications essentielles

*A. Besse, J. et F. Guilhem, C. Lacarrère, M.Mauret*

**Manifestation des retraités à l'appel de l'intersyndicale**

**Jeudi 19 octobre - 10h30 - Place Gambetta à Bordeaux**





# ÉCOLES PRIVÉES

*Et pendant ce temps, augmentation du financement des écoles privées.*

La loi sur les libertés locales de 2004 a introduit l'obligation pour les communes de résidence de financer la scolarité des élèves dans une école privée située sur une autre commune.

Prise sans aucune concertation, la circulaire ministérielle aggrave cette disposition en élargissant la base de calcul du forfait communal et en augmentant son montant. Elle alourdit les charges communales au détriment des dotations attribuées aux écoles publiques.

Ces dispositions encouragent le contournement de la carte scolaire augmentant ainsi la ségréga-

tion entre les élèves. Elles peuvent mettre en péril l'existence même de l'école publique dans certaines communes. Elles accentuent l'inégalité de traitement entre une école publique qui a vocation à accueillir tous les enfants en étant soumise à des règles de gestion très strictes et une école privée qui conserve la maîtrise de son recrutement et se voit octroyer, une fois de plus, une plus grande liberté de gestion.

Cette nouvelle augmentation du financement public des écoles privées se fait au détriment du développement du service public et laïque d'éducation : elle ne fait

qu'accroître les faveurs sans cesse accordées aux établissements d'enseignement privé.

Il s'agit donc d'une politique délibérée qui fait peser sur l'ensemble de la nation une charge financière au seul profit d'intérêts privés, pendant que le service public d'éducation, qui est celui de tous, est soumis à de fortes restrictions budgétaires.

Nous réclamons au niveau national l'abrogation de cette circulaire.

*Claire Bordachar*

# ISSR: VA ENCORE FALLOIR SE BATTRE

Le travail de Titulaire mobile a-t-il une spécificité ? La réponse est oui. Cet enseignant doit être capable de s'adapter à toutes les classes depuis la petite section jusqu'au CM2 en passant par l'enseignement spécialisé, être prêt à passer beaucoup de temps sur la route pour être en classe dans l'école où on l'envoie, doit investir dans une documentation personnelle, ...etc.

Le ministère lui-même a reconnu cette spécificité en instaurant l'**Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement (ISSR)** en 1990 afin de rendre cette fonction attractive pour des personnels expérimentés.

Mais plutôt que de verser une indemnité sous forme indiciaire, plus des frais de déplacement, plus des frais de repas, il a préféré verser l'ISSR sous forme de rémunération par tranche kilométrique et tous les jours de la semaine. Ce calcul n'était pas innocent : au bout du compte, cela lui

revenait moins cher !

Désormais, le ministère souhaite faire des économies en récupérant une partie de l'ISSR . Pour cela il la présente comme un simple remboursement de frais de déplacement et ne la paierait que les jours travaillés. Quoi de plus logique ! Qui s'en offusquerait !

**Pourtant cette démarche est totalement malhonnête car l'ISSR n'est pas un remboursement des frais de déplacement ! C'est la reconnaissance d'une fonction spécifique avec remboursement des frais kilométriques !**

Quelle que soit la façon dont son montant est calculé, les personnels ne doivent pas accepter sa diminution (déjà effective d'ailleurs avec l'augmentation du prix de l'essence !)

En 1999, l'IA de la Gironde avait essayé une 1<sup>ère</sup> fois de diminuer l'ISSR des TM. Il s'était heurté à la mobilisation de ces personnels qui après 3 jours de grève avaient

obtenu gain de cause non seulement pour la Gironde mais également pour les autres départements dont les IA avaient eu les mêmes velléités.

**Le SNUIPP a réuni ses adhérents le 27 septembre. Il a été décidé de prendre contact avec les autres organisations syndicales afin d'organiser une mobilisation. Dans un 1<sup>er</sup> temps, il pourrait y avoir un rassemblement avec signature de pétitions , demande d'audience et assemblée générale de tous les personnels concernés pour envisager les suites si cette 1<sup>ère</sup> audience n'aboutissait pas.**

**C'est ce que proposera le SNUIPP à l'intersyndicale.**

**A nouveau, seule la mobilisation, la plus unitaire possible, nous permettra de gagner sur ce dossier.**

*Hélène Alcon*





## UNIVERSITÉ D'AUTOMNE DU SNUIPP

6ème université d'automne du SNUipp à La Londe les Maures 24-25-26 octobre 2006

Le SNUipp continue l'aventure de ces rendez-vous désormais incontournables de la réflexion professionnelle des enseignants du premier degré. Sur les bords de la Méditerranée, à La Londe les Maures, dans le Var, c'est une nouvelle fois un programme riche et chargé qui attend les participants à cette cinquième édition, comme vous pouvez le constater dans le programme ci-contre. Nous aborderons des sujets très divers avec les mêmes ambitions initiales : faire de ces journées un temps d'échange et de dialogue entre professionnels de l'éducation, établir des passerelles entre la recherche et les praticiens que nous sommes, construire des alternatives. En quelque sorte, donner des pistes à la transformation de l'École que nous souhaitons.

### Mardi

14h - 16h plénière

« Pour ne pas renoncer à la réussite de tous : d'autres orientations pour l'école primaire »  
Jean Yves Rochex et Agnès Van Zanten

16h30 - 18h30

- atelier 1 *Le sexisme en milieu scolaire: persistance et transmission des stéréotypes sexistes* Isabelle Collet
- atelier 2 *L'enseignement du fait religieux à l'école de la République.* Benoît Falaize
- atelier 3 *Ne pas éluder nos désaccords sur*

*l'enseignement de la lecture.* Roland Goigoux

- atelier 4 *Une culture mathématique dès l'école primaire. Que faut-il enseigner le plus tôt possible ? L'exemple du calcul* Roland Char-nay

20h30 - 22h30

*Ontogenèse de l'empathie* Boris Cyrulnik

### Mercredi

8h30 - 10h 30

- atelier 1 *La place de l'EPS et du sport dans la culture commune dès l'école primaire* USEP
- atelier 2 *Production de textes courts au cycle 2, dès la GS, pour favoriser la réussite de tous en lecture: comment faire écrire, quels textes et pourquoi ?* André Ouzoulias
- atelier 3 *Enseigner les sciences à l'école primaire, c'est possible* Richard Emmanuel Eastes et Francine Pellaud
- atelier 4 *Le rôle de l'école maternelle dans la prévention des difficultés d'apprentissage* Agnès Florin

11h - 13h

- atelier 1 *L'inclusion, l'intégration, et les besoins éducatifs particuliers en Europe* Cornelia Schneider
  - atelier 2 *L'éducation physique à l'école maternelle: du faire à l'apprendre* Colette Cat-teau
  - atelier 3 *Notation scolaire: de la « constante macabre » à l'évaluation par contrat de confiance* André Antibi
- 14h30 - 16h30
- atelier 1 *Éducation et « effets de territoire »: les parcours scolaires des collégiens ruraux* Yves Alpe
  - atelier 2 *B2i : Bien intégrer l'informatique* Jacques Lajus
  - atelier 3 *École élémentaire et collège: questions de contenu concernant la scolarité obligatoire* Jean Claude Guérin

- atelier 4 *Réel et imaginaire, légèreté et gravité du monde, les livres peuvent ils tout dire ?*

Pef et Alain Serres

17h00 - 19h00

- atelier 1 *Comment partager le jardin des poètes avec tous les enfants?* Jean-Pierre Siméon

• atelier 2 *Savoir ou ne pas savoir dessiner quand on est maître, élève ou artiste. (Ce que nous enseigne l'étude de l'art)* Joëlle Gonthier

- atelier 3 *La voix au risque de la perte; l'enseignant à corps perdu.* Claire Gillie

### Jeudi

8h30 - 10h 30

- atelier 1 *L'enseignement de la langue: grammaire et lexique* Claudine Garcia-Debanc
- atelier 2 *Éducation motrice ou éducation sportive: deux conceptions contrastées du sens des apprentissages en EPS* Didier Delignières
- atelier 3 *La place de la technologie à l'école primaire* Jean-Claude Guérin
- atelier 4 *La littérature de jeunesse n'est elle pas aussi l'école de l'image ?* Alain Serres, Zail

et Corvaisier

11h - 13h

- atelier 1 *Enseigner l'histoire à l'école primaire, mission impossible et pourtant nécessaire?* Philippe Joutard
- atelier 2 *La loi « handicap », ses effets dans le champ scolaire* Marie Claude Courteix
- atelier 3 *Maths à l'école maternelle et élémentaire : forces et faiblesses des programmes 2002* Rémi Brissiaud
- atelier 4 *L'éducation en Europe* Beatriz Quiros, Carla Rigucci

L'université d'automne du SNUipp est ouverte à tous. Elle se déroulera du 24 au 26 octobre, dans un centre de formation situé à La Londe les Maures, face aux îles d'Hyères, dans le Var. L'hébergement se fera en chambres confortables pour deux personnes. Pour l'hébergement et la pension complète il sera demandé une participation de 92 € pour les 3 jours. Si vous souhaitez participer à l'université d'automne, vous devez nous retourner ce bulletin d'inscription avant le 7 octobre 2006 à : **SNUipp, université d'automne - 128 Bd Blanqui 75013 Paris**

Attention le nombre de places est limité et les demandes d'inscription seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée de celles-ci. Le ministère donnera instruction aux IA et aux Recteurs pour accorder des autorisations d'absence. Le déplacement est à la charge des participants, mais des navettes gratuites seront mises en place depuis la gare et l'aéroport, le premier et le dernier jour. Pour les syndiqués du SNUipp Gironde, veuillez contacter la section: une participation aux frais de déplacement est prévu.

nom :

prénom :

adresse :

tél :

e mail :

joindre un chèque de 92 euros





# Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC

Section de la Gironde: 44 cours Aristide Briand 33075 Bordeaux Cedex  
tél: 05 56 31 26 63 fax: 05 56 31 23 19 snu33@snuipp.fr http:// 33.snuipp.fr

SNU-ipp

## Bulletin d'adhésion ou de réadhésion 2006/2007

*Se syndiquer très vite pour être plus nombreux, plus forts, plus efficaces.*

### COMMENT SE SYNDIQUER ?

- Par chèque(s) : Joindre au bulletin complété 1 à 5 chèques datés du jour où vous les remplissez. Ils seront débités à partir du mois où vous les envoyez ( sauf indication autre de votre part ).
- Si vous payez par prélèvements automatiques, ceux-ci peuvent être effectués à partir du mois d'octobre et jusqu'au mois de juillet.
- Renvoyer le tout à l'adresse ci-dessus.

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUIPP les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révoquée en m'adressant au SNUIPP.

Merci de bien remplir toutes les rubriques et de cocher toutes les cases qui vous concernent :

- nouveau syndiqué  
 déjà syndiqué au SNUIPP 33  
 déjà syndiqué au SNUIPP (autre département)

Nom: \_\_\_\_\_ Nom de jeune fille: \_\_\_\_\_  
 Prénom: \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_  
 Adresse personnelle: \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ adresse électronique \_\_\_\_\_

### FONCTION:

- Adjoint  Directeur  Psychologue  Rééducateur  Perf/clis  Adaptation  AE, AVS  EVS  ZIL  
 BD  SEGPA  Établissement spécialisé  Maître formateur  PEGC section \_\_\_\_  Autre \_\_\_\_\_

### SITUATION ADMINISTRATIVE:

- Instituteur  Professeur d'école  PEGC  PE1  PE2 n° \_\_\_\_  Emploi-jeune  Retraité  
 Temps plein /  Temps partiel (préciser la quotité):  3/4  1/2  1/4  Autre: \_\_\_\_\_  
 Disponibilité  Congé formation, mobilité, parental autre: \_\_\_\_\_

### POSTE OCCUPÉ OU DE RATTACHEMENT:

Maternelle  Élémentaire  Collège  Établissement spécialisé  I.U.F.M.  
 Nom et adresse de l'établissement : \_\_\_\_\_  
 Circonscription : \_\_\_\_\_ tél.: \_\_\_\_\_ code de l'établissement: .0.3.3.\_\_\_\_\_.\_\_\_\_\_.

### Tableau des cotisations\*

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs						118	121	127	134	142	156
Professeurs d'école	106	114	119	126	133	141	150	161	172	185	199
Prof. d'école Hors -classe	150	170	182	195	211	225	237				
PEGC					120	126	132	139	147	156	164
PEGC Hors-classe	139	146	155	164	186	200					
PEGC classe exceptionnelle	186	202	212	226	238						

• Directeurs de 5 classes et plus : ajouter 10 € ; Spécialisés, psychologues et I.M.F.: ajouter 8€ ; IMFAIEN, directeurs d'établissements spécialisés de moins de 11 classes: ajouter 13 €; Directeurs de SEGPA, d'établissements spécialisés de plus de 11 classes : ajouter 16 €.

• **Retraités:** 87 € ; disponibilité, **Congé parental:** 70 € ; **Mi-temps et congé formation:** 3/5 de la cotisation normale; **Temps partiel autre :** pourcentage de la cotisation identique à la quotité travaillée; **AE, AVS:** 40 € ; **EVS :** 25 € ; **PE1:** 5 €.

Ci-joint la somme de \_\_\_\_\_ en \_\_\_\_\_ chèques

Je préfère utiliser le prélèvement automatique : Montant : \_\_\_\_\_ euros en \_\_\_\_\_ prélèvements

Envoyez-moi les imprimés nécessaires → À rayer si nous avons déjà l'autorisation de prélèvement sur le compte concerné.

signature: \* Entourez votre cotisation dans le tableau

**NB:**  66% de la cotisation sera à déduire des impôts 2007 (en 2008).

